

Déprécarisation

Réunion du 10 juin 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

Sommaire

- Bilan concours 2014
 - État d'avancement de la procédure de reclassement
 - Formation et la communication

- Concours 2015
 - Recrutement
 - Gestion administrative
 - Gestion financière

- Premières mesures issues de l'expérience 2014

Bilan concours 2014

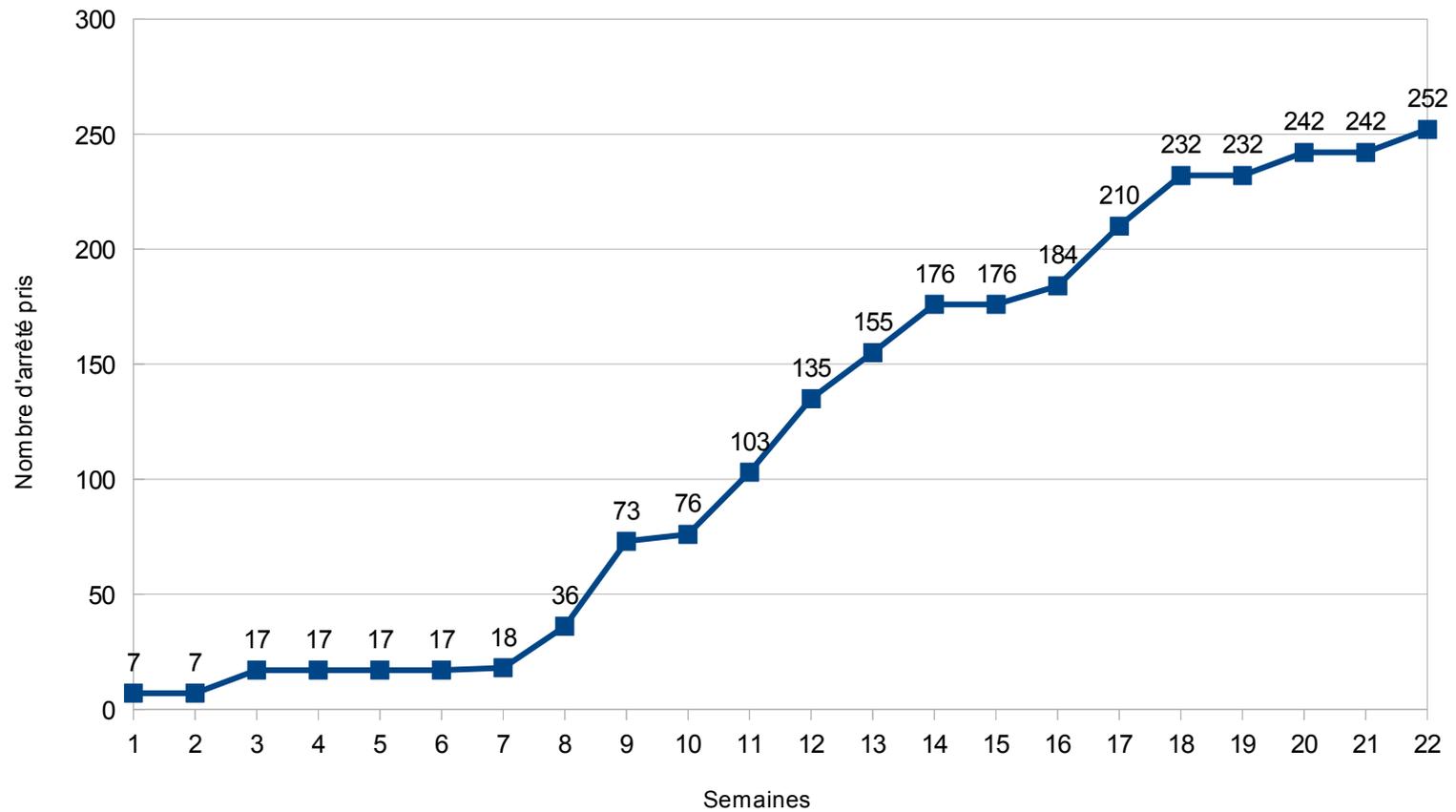
État des arrêtés

- 759 éligibles ; 353 candidats ; 295 lauréats
- État du reclassement :

Catégorie	Nombre d'agents	Proposition transmise	Proposition acceptée	Refus agent	Arrêté pris
Attachés	23	23	18	1	16
Chargés d'études doc	37	37	37	0	36
ITPE	63	62	53	0	53
SACDD	13	12	10	3	10
TSDD (TG)	7	7	6	1	6
TSDD (NSM)	1	1	1	0	1
AAE	49	46	41	1	40
ATAE	64	60	58	1	58
C en PSI	38	32	32	0	32
Total	295	280	256	7	252

Prise des arrêtés

DEPRECARISATION



La PEC

Catégorie	EPREUVES	Principes d'organisation de l'offre de PEC
A	Écrit RAEP Oral	CRHAC3 pour les Attachés et les Chargés d'étude documentaire CVRH pour les ITPE
B	RAEP Oral	Tous les CVRH et CRHAC3
C	Curriculum vitae Lettre de candidature Audition	Conseillers mobilité-carrière en CVRH ou sur le lieu de travail des agents

La formation post-concours

■ Pour les catégories A

Formation dispensée à l'ENTPE

Sur une durée de 3 semaines (3 modules)

S'appuyant sur le programme délivré aux ITPE sur titres :

- Comprendre les enjeux et se positionner comme cadre A au sein du ministère
- Manager, animer et gérer : les budgets, les projets et les équipes
- Aménagement du territoire / Manager et communiquer

Programmation en cours

- **Pour les catégories B**

Formation dispensée à l'ENTE

Sur une durée de 3 semaines (3 modules répartis entre des périodes en présentiel à l'ENTE et une formation à distance sur le poste)

S'appuyant sur un programme analogue à celui des agents promus dans les corps de SACDD et TSDD à la suite de l'examen professionnel ou sur liste d'aptitude

Programmation en cours

- **Pour les catégories C**

Pas de formation professionnelle obligatoire.

Communication

- Diaporama d'information de MGS publié sur le site intranet
<http://intra.rh.dgpa.i2/loi-de-resorption-de-la-precarite-dans-la-fonction-r3907.html>
- Courrier aux agents éligibles au processus de déprécarisation de MGS :
 - courrier nominatif d'information en date du 3 juin 2013 envoyé à chaque agent éligible géré par le ministère (en AC comme en SD)
 - courrier type envoyé aux EP en mai 2013 pour leur permettre de saisir leurs propres agents éligibles
- Courrier aux agents inscrits aux concours de RM malgré l'absence de leur nom sur la liste des agents éligibles au dispositif remis par MGS3 , dès les inscriptions achevées
- Courrier aux agents lauréats de GAP

Concours 2015

Agents éligibles à la titularisation 2015

		Ministère		EP	
Cat.		Nb		Nb	
A	AAE	96	154	36	93
	ITPE	57		55	
	CED	1		2	
B	SACDD	24	43	14	21
	TSDD	19		7	
C	AA	19	89	16	19
	AT	70		3	
Total		286		133	

Calendrier

- Identification des éligibles et conception des annexes financières avec visa du CBCM et des CF pour les opérateurs
 - 2015 : date limite de réception des annexes financières 11 mai 
 - 2016 : date limite de réception des annexes financières et de la liste des agents éligibles au 31 décembre 2015 
- Organisation des différents concours nationaux et déconcentrés
 - 2015 : en cours
 - 2016 : concours ouverts au plus tard en 13 mars 2016 (publication de l'arrêté d'ouverture et de postes + ouverture des inscriptions) 
- PEC
 - 2015 en cours
 - 2016 à programmer en fonction du calendrier des concours
- Examen d'éligibilité sur dossier des candidats « non recensés » dans la liste initiale, avant la publication des résultats
- Publication des résultats,
 - en octobre pour les corps de catégorie B
 - en novembre pour les corps de catégories A et C

La gestion administrative

- Constitution des dossiers en vue du reclassement
 - 2015 dès publication des résultats courriers aux lauréats avec la marche à suivre
- Reclassement :
 - Calcul de l'ancienneté acquise, de l'indice de reclassement et de l'indice perso
 - Finalisation de la fiche financière incluant l'indemnitaire lié au poste et en fonction de la rémunération « contractuelle » du lauréat
 - Pré requis : un dossier complet, un régime indemnitaire en EP identifié, un service d'affectation pour les lauréats qui ne sont plus en activités
 - Concours 2015 : dès réception des dossiers des candidats au plus tôt fin d'année
 - Proposition de la fiche financière au lauréat : validation, complément, refus début 2016
 - Notification de l'arrêté de reclassement

La gestion financière

- Décision de mise en congé sans rémunération
- Mise en place de la paie de fonctionnaire simultanément à la coupure de la paie de contractuel
 - Procédure adaptée à coordination sensible
- Suivi de la paie sur plusieurs mois en fonction de la procédure choisie

Premières mesures issues de l'expérience 2014

- Réunion du réseau des SG des EP
- Une communication en réseau RHM aux BRH de proximité en AC
- Une FAQ enrichie par les problématiques soulevées par les lauréats de 2014

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr